

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

17/09/2014

Dossier complet le

17/09/2014

N° d'enregistrement

F05214 P0069

1. Intitulé du projet

Aménagement du contournement routier de Port Joinville à l'Île d'Yeu.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de l'Île d'Yeu

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Bruno NOURY, Maire

RCS / SIRET

2 1 8 5 0 1 1 3 8 0 0 0 1 8

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km.	La Mairie projette l'aménagement routier du contournement de Port Joinville dans le secteur au Sud-ouest du port sur un linéaire de 440 m. Le tracé s'étend de la rue de St Amand vers la Rue du Nord en coupant la Rue Ker Pierre Borny.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet de contournement concerne la création d'une route d'une longueur de 440 m, à faire en deux parties (partie Sud et Partie Nord) étant donné que le tracé coupe la rue Ker Pierre Borny.

Le tracé est dessiné en emplacement réservé depuis la mise en place des tout premiers document d'urbanisme il y a plus de 40 ans. Partant de la Rue de St Amand, la route passera dans des fonds de propriétés bâties dans sa partie Sud, rejoindra la rue Ker Pierre Borny, qu'elle traversera, pour passer dans des fonds de jardins dans sa partie Nord, rejoindre un parking puis la Rue du Nord en passant dans des fonds de propriétés.

L'emprise totale du projet est de 10 m. La route aura une largeur de 6 m ; une voie douce sera réalisée sur toute la longueur du tracé. La continuité hydraulique existant via le fossé actuel sera maintenue, rendue propre et sécuritaire pour les personnes circulant sur la voie (cf. plan joint).

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour but de :

- faciliter la liaison routière entre l'hôpital et l'hélistation en évitant les ruelles autour du port,
- assurer un meilleur accès pour les livraisons des commerces et entreprises de ce secteur de l'île sans avoir à passer par les rues étroites,
- désengorger la circulation sur le Port Joinville, particulièrement en période estivale où les touristes sont nombreux,
- rebdre la circulation automobile interdite sur le port (zone piétonne) en période estivale,
- répondre aux attentes des schémas d'urbanisation actuels en permettant aux propriétaires des parcelles coupées par la voie de contournement d'aménager leurs fonds de parcelles bâties en ayant un accès direct sur la nouvelle route. Ainsi, la mairie s'offre une opportunité de densifier l'urbanisation dans ce secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durant la phase de réalisation, les travaux concerneront :

- terrassement ou décapage sur l'ensemble du tracé
- voie structurante d'une largeur de 6.00 m avec voie douce de 3.00 m
- mise en place de la transparence hydraulique par tranchée drainante

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agira d'une voie de circulation routière pour véhicules à moteur et d'une piste cyclable. La voie servira à faciliter la circulation entre le port et la ZA, les zones d'habitation, etc. La voie douce permettra de sécuriser les déplacements cyclistes (et piétons) des habitants du quartier, des touristes.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet couvre une surface inférieure à 1ha ; il n'intercepte pas les eaux pluviales venant de l'amont puisque l'on maintient les écoulements actuels (transparence hydraulique). Une zone humide est impactée sur une surface inférieure à 1 000 m². Le projet n'est pas soumis à la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le projet n'est pas soumis à procédure de permis de construire ou d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Pour la réalisation des travaux, la longueur du tracé étant inférieure à 3 km.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Parcelles AK 431, 432, 435, 437, 440, 442, 444, 454, 447, 449, 450, 589, 590, 594, 593, 596, 598, 600, 603, 605, 606, 719, 756, 769, 772, 774, 776, 778, 780 et 782	5 040 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Sud-ouest de Port Joinville
85350 ILE D'YEU

Coordonnées géographiques¹

Long. W 2° 21' 23,2848"

LatN 46° 43' 32,8044"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le tracé se dessine dans des fonds de parcelles bâties, des jardins et dans des terrains en friches (cf. annexe).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

L'urbanisme est régi par un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20.02.2014.
Le fuseau de la future voie de contournement est en emplacement réservé n°4 dont l'intitulé est "Accès projet de contournement".

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de l'île d'Yeu compte 4 ZNIEFF sur le territoire insulaire et son estran. Le site étudié n'est pas inclus dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est située au Sud à 400 m environ du croisement avec la Rue Saint-Amand ; 800 m environ du secteur Nord étudié. Aucun arrêté de protection de biotope n'est recensé sur l'île.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'une île, la commune de l'île d'Yeu est une commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune ZHIN n'est répertoriée sur l'île ; aucune zone humide potentielle n'est signalée par la DREAL sur ce secteur de l'île. La commune a fait réaliser un inventaire des zones humides sur tout son territoire dans le cadre de la réalisation du PLU : aucune zone humide n'est déclarée présente dans ce secteur. La réalisation de l'état initial du site par GEOUEST - SUSSET et ASSOCIES a permis de déceler la présence d'un milieu humide : par la pédologie et la flore, cet espace couvre une superficie de 530 m ² et correspond à un habitat de friche herbacée et arbustive (cf. évaluation des incidences NATURA en annexe).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun atlas des zones inondables, ni plan de prévention des risques d'inondation n'existe sur la commune.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de répartition des eaux n'est référencée sur la commune de l'île d'Yeu.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau destiné à l'alimentation n'est répertorié près du site à aménager, l'eau potable vient du continent.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune comporte un site classé et un site inscrit tous deux dénommés : "L'île d'Yeu, la côte sauvage et le Bois de la Citadelle". Le projet d'aménagement se localise dans le site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne contient aucun des habitats ayant servi à la désignation des sites NATURA 2000 sur l'île : SIC FR5200654 Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'île d'Yeu et ZPS FR5212015 Secteur marin de l'île d'Yeu. cf. Évaluation des incidences NATURA 2000 jointe en annexe
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune comporte 12 monuments avec 5 monuments inscrits et 7 monuments classés. Le Fort de Pierre-Levée (ou La Citadelle), y compris les fossés et contrescarpes (cad. AN 2) est inscrit par arrêté du 28 décembre 1984. Aucun de ces monuments n'est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'une route, ce type de projet est généralement excédentaire en matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant de la construction d'une route, ce type de projet est généralement déficitaire en matériaux, nécessitant l'apport de matériaux naturels ou transformés pour réaliser les différentes couches structures de la voie.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces perturbations resteront faibles étant donné un état existant assez pauvre. En effet, majoritairement, les terrains d'accueil de la voie sont des fonds de jardins soit en pelouse, soit en friches herbacées ou boisées ; ce sont également des terrains abandonnés de tout entretien ; l'un d'eux développe une végétation de zone humide. Aucun habitat écologique de grand intérêt ne va être impacté : les milieux traversés sont très communs, sans aucune espèce protégée. Aucune espèce faunistique d'intérêt n'a été observée lors des inventaires ; l'entomofaune est commune. Aucune trace de mammifère n'a été observé, même au niveau du fossé lieu pouvant servir de transit pour des espèces animales.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Évaluation des incidences NATURA 2000 en annexe.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit de fond parcelaires privés ou du domaine communal utilisés en pelouse, laissés en friches ou en espaces peu entretenus (un nettoyage par an).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de l'île d'Yeu est concernée par les risques technologiques suivant : "Transport de marchandises dangereuses", "Risque industriel - Effet thermique" et "Risque industriel - Effet de surpression". Pour lui-même, le projet concernant l'aménagement d'une route, le projet est concerné par le risque "Transport de marchandises dangereuses" puisque des véhicules chargés de matières dangereuses pourront s'y déplacer.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de l'île d'Yeu est concernée par les risques naturels suivants : "Inondation - Par submersion marine", "Phénomène lié à l'atmosphère", "Mouvement de terrain", "Feu de forêt" et "Séisme (Zone de sismicité: 3)". Le projet de route peut principalement être concerné par le risque "Mouvement de terrain", à prendre en compte notamment pour la réalisation de la structure porteuse de la voie.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'est et ne sera engendré par le projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'une voie routière, notamment pour faciliter la circulation de véhicules, le projet sera à l'origine de bruit (moteur). il n'est lui-même pas concerné par des nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendrera des vibrations le temps des travaux de construction.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'une voie routière, les déplacements de véhicules à moteur entraîneront le rejet de gaz d'échappement dans l'atmosphère.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toute surface imperméabilisée entraînera un excès d'eau que le projet gèrera en conservant les écoulements existants (tranchée drainante créée à la place du fossé pour maintenir une transparence hydraulique) et créant un bassin d'orage de 115 m3. Les rejets se font dans l'Océan comme actuellement
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Évaluation des incidences NATURA
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'aménagement des autres projets portés par la mairie ne se fait pas dans le même secteur. La Mairie ne porte pas la création de nouvelle voie de circulation en dehors de l'aménagement de voie de desserte en lotissements. Il s'agit notamment de l'extension de la ZA de la Marèche au Sud de Port Joinville dans laquelle il est prévu à long terme de desservir de nouveaux lots. Les projets ne se cumuleront pas dans le temps, dans la durée et dans l'espace étant donné la situation différente, les délais de réalisation et d'exécution des travaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'aménagement répondra à une volonté ancienne de désengorger les ruelles touristiques du port offrant sécurité aux usagers et aux habitants. Ce projet est donc d'utilité publique.

Le formulaire a permis de présenter le projet d'une manière simple mais complète (des plans sont joints en annexes), les travaux et les incidences du projet sur différents thèmes jugés primordiaux pour l'environnement.

L'étude NATURA 2000 jointe en annexe du formulaire permet de répondre à la négative sur l'intérêt écologique des lieux à aménager. Toutes les précautions ont été prises pour limiter au maximum les impacts d'un tel projet sur l'environnement et sur les eaux rejetées dans le milieu naturel.

A la lecture des différentes pièces jointes au formulaire rempli d'une manière exhaustive, nous considérons que le projet d'aménager un contournement routier au Sud-est de port Joinville sur une distance de 440 m ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage initial ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6 - Dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000, dossier d'inventaire des zones humides

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à L'Île d'Yeu

le, 17 SEP. 2014

Signature

J. G. Fautou
Bruno NOURY

